

## ANNEXE 9 : FORMATIONS RECONNUES POUR LE PROJET PILOTE

### Titres de niveau secondaire (enseignement de plein exercice, en alternance ou en promotion sociale)

- Puériculteur(trice)
- Agent d'éducation
- Aspirant en nursing
- Educateur(trice)
- Auxiliaire de l'enfance (formation complète)
- Educateur(trice) spécialisé(e)

### Titres de niveau supérieur (Graduat/baccalauréat)

- Sciences psychologiques
- Sciences de l'éducation
- Sciences psychologiques et de l'éducation
- Educateur(trice) spécialisé(e)
- Instituteur(trice) maternel(le)
- Logopède
- Assistant(e) en psychologie : option psychologie clinique
- Assistant(e) en psychologie : option psychopédagogie et psychomotricité
- Assistant(e) en psychologie : option psychologie du travail et orientation professionnelle

### Titres de niveau supérieur (licence/master)

- Logopédie
- Sciences psychologiques
- Sciences de l'éducation
- Sciences psychologiques et de l'éducation

A titre informatif, les formations suivantes d'accueillantes d'enfants ne sont pas reconnues dans le cadre du projet pilote:

- Accueillante d'enfants (Centres IFAPME en Wallonie et EFP à Bruxelles)
- Accueillante d'enfants (promotion sociale - 3 modules de la formation d'auxiliaire de l'enfance).